

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au règlement (ce) no. 1907/2006

**Dénomination commerciale: SpaBalancer SoftWater Pad**

**Date d'établissement: 08.10.2019, Date de révision: 25.06.2022, Version: 1.2**

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale  
SpaBalancer SoftWater Pad



<https://my.chemius.net/p/SGHLK3/en/pd/fr>

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes  
Échangeur d'ions, résine, catalyseur.

Utilisations déconseillées  
Aucune donnée.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur  
SpaBalancer GmbH  
Verbindungsweg 42  
D-25469 Halstenbek, Allemagne  
+49(0)4101 - 37 444 80  
info@spabalancer.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro de téléphone hors horaires de bureau  
numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur  
+49(0)4101 - 37 444 80

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Conformément aux règlements, la préparation n'est pas classée dangereuse.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  
-

### 2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances qui sont classées comme persistantes, toxiques ou accumulables (PBT) ou très persistantes, très toxiques ou très accumulables (vPvB).

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

### 3.2 Mélanges

-

#### Description du produit

Copolymère styrène-divinylbenzène avec groupes de sulfonate sous forme sodique.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Premiers secours

#### Notes générales

Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires. En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin.

#### Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Laissez l'accidenté reposer dans un lieu chaud. Laissez la victime reposer dans une position où elle peut confortablement respirer. Desserrez les vêtements serrés, tels que le col, la cravate, la ceinture. En cas d'absence de respiration, si la respiration est irrégulière ou si la respiration s'arrête, fournir une respiration artificielle ou oxygène par personnel formé. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après contact cutané

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.

#### Après contact oculaire

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Après le rinçage initial, éliminer les lentilles de contact et continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau ! Porter des gants de protection/vêtements de protection/protections oculaires/protection faciale. Ne pas inciter de vomissement ! Transférer la victime à l'air frais. Laissez la victime reposer dans un lieu chaud. Si la victime a mal au coeur, il doit cesser de boire de l'eau afin de ne pas provoquer le vomissement. Dans le cas de vomissements, le patient doit avoir la tête plus basse que les hanches, il ya possibilité inférieure de l'aspiration. Il faut aller consulter un médecin en cas de doute ou au cas où les symptômes apparaissent. Desserrez les vêtements serrés, tels que le col, la cravate, la ceinture.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Après inhalation

L'inhalation de poussières peut être irritante pour les voies respiratoires. Toux, éternuements, écoulement nasal, respiration laborieuse.

#### Après contact cutané

Le contact avec la peau peut causer une irritation (rougeurs, démangeaisons).

#### Après contact oculaire

Une irritation peut se produire en contact avec les yeux.

#### Après ingestion

Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. @ br @ Produits chimiques secs.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Jet d'eau pulvérisé.

Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées. Produits lors de la combustion : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). @ br @ Oxydes de métaux.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection

En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie Refroidir l'emballage exposé à la chaleur à l'eau pulvérisée. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires

Aucune donnée.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate.

Mesures d'urgence

Interdire l'accès aux personnes non protégées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Risque de glisser en cas de déversement.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rinçage dans les eaux/égouts/canalisation ou le sol filtrant. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le confinement

Aucune donnée.

#### Pour le nettoyage

Retirer les récipients de la zone contaminée. Recueillir la préparation dans des récipients approprié et laisser les déchets à l'entreprise de collecte des déchets agréée. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur (voir la section 13).

#### AUTRES INFORMATIONS

Aucune donnée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une bonne ventilation. Évitez les décharges statiques.

##### Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Éviter la formation de poussières.

##### Mesures de protection de l'environnement

Aucune donnée.

#### Autres mesures

Aucune donnée.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respectez les précautions habituelles applicables à la manipulation des produits chimiques. Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas consommer la préparation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. le chapitre 8. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker conformément aux dispositions locales. Conserver dans des récipients bien fermés. Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré. Température de stockage: -20 ° C à + 40 ° C Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés. Ne pas laisser totalement sécher.

#### Matériaux d'emballage

Emballage original. Conserver dans les récipients fabriqués en même matériau que le récipient original.

#### Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Conserver l'emballage hermétiquement fermé jusqu'à l'utilisation. Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites. Empêcher la pollution de l'environnement avec un récipient approprié.

#### Classe de stockage

Aucune donnée.

#### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations

Les récipients vides contiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux. Pour plus d'informations sur les utilisations identifiées, voir la sous-section 1.2.

Solutions spécifiques à un secteur industriel  
Aucune donnée.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle  
Aucune donnée.

Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482 mars 2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances NF EN 689+AC avril 2019 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

valeurs DNEL/DMEL

Pour le produit  
Aucune donnée.

Pour les ingrédients  
Aucune donnée.

valeurs PNEC

Pour le produit  
Aucune donnée.

Pour les ingrédients  
Aucune donnée.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières.

Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Si les limites d'exposition sont déterminées pour les ingrédients du produit, il sera peut-être nécessaire d'assurer une inspection du lieu de travail afin de déterminer l'efficacité de la ventilation et des autres mesures de contrôle, à savoir d'évaluer la nécessité de l'équipement de protection respiratoire. Ôter immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant toute réutilisation. Utiliser des techniques appropriées pour retirer des vêtements potentiellement contaminés.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée. À conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En utilisation normale non nécessaire. En cas de risque de contact avec les yeux, utilisez des lunettes de protection. Lunettes de protection bien hermétiques (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374). Respecter les instructions du fabricant relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement s'ils montrent des dommages ou si les premiers signes d'usures apparaissent.

Matériaux appropriés

matériel	épaisseur	temps de pénétration	Remarques
PVC	/	< 1 h	/
caoutchouc nitrile	/	/	/

caoutchouc chloroprène	/	/	/
------------------------	---	---	---

#### Protection de la peau

En utilisation normale non nécessaire. En cas d'une exposition prolongée utilisez des vêtements de protection. Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345). Choisir l'équipement de protection individuelle pour le corps et des chaussures appropriées en fonction de la tâche à effectuer et du risque impliqué ; il est recommandé de les valider par un spécialiste avant de manipuler le produit.

#### Protection respiratoire

Pas nécessaire lors d'un usage normal et d'une aération adéquate. En cas de concentrations élevées de poudre dans l'air, utilisez le masque (EN 136) avec le filtre P (EN 143). Des concentrations élevées signifient que les valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail ont été excédées.

#### Dangers thermiques

Il n'y a pas de risque dans les conditions normales d'utilisation.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

##### Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange

Vérifier les émissions dans les systèmes de ventilation ou le matériau de fabrication et assurer qu'elles sont conformes aux exigences relatives à la protection de l'environnement. Pour maintenir les émissions aux niveaux acceptables, le matériau de fabrication doit être équipé d'un purificateur ou d'un filtre d'air ou modifié techniquement si besoin.

##### Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

##### Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

##### Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État physique

solides - granules

#### Couleur

marron foncé

#### Odeur

doux, caractéristique

#### Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

Seuil olfactif	Aucune donnée.
pH	8 , conc. 10 %
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Point d'éclair	Aucune donnée.
Taux d'évaporation	Aucune donnée.
Inflammabilité (solide, gaz)	(Pas inflammable (20°C, 100°C, VDI 2263).)
Limites d'explosibilité	Aucune donnée.
Pression de vapeur	Aucune donnée.
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Densité / poids	densité: 1.28 kg/L a 20 °C la densité apparente: 805 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	l'eau: Insolubles
Coefficient de partage	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
Viscosité	Aucune donnée.

Propriétés explosives	Aucune donnée.
Pouvoir comburant	pas de propriétés oxydantes

## 9.2 AUTRES INFORMATIONS

Aucune donnée.

### Autres informations

Température d'allumage : > 250°C.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions de stockage et d'utilisation normales il n'y a pas de réaction dangereuses. Réagit avec les oxydants puissants.

### 10.4 Conditions à éviter

Respecter les instructions d'utilisation et de stockage. Empêcher les décharges statiques. Le contact avec des matières incompatibles.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### (a) Toxicité aiguë

Pour le produit

type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Remarques
par voie orale	LD <sub>50</sub>	rat	/	> 5000 mg/kg	/	/

#### Informations complémentaires

N'est pas classé comme toxique aigu.

#### (b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pour le produit

Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
/	/	Non irritant.	/	/

**Informations complémentaires**

Le produit n'est pas classé irritant pour la peau.

**(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Pour le produit

Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
/	/	Non irritant.	/	/

**Informations complémentaires**

Le produit n'est pas classé comme étant irritant pour les yeux.

**(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune donnée.

**Informations complémentaires**

Non classifié comme produit chimique sensibilisants.

**(e) Effets mutagènes**

Aucune donnée.

**(f) Cancérogenité**

Aucune donnée.

**(g) Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée.

**Résumé de l'évaluation des propriétés CMR**

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

**(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Aucune donnée.

**Informations complémentaires**

STOT SE (exposition unique): non classé.

**(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Aucune donnée.

**Informations complémentaires**

STOT RE (exposition répétée) : non classé.

**(j) Danger par aspiration**

Aucune donnée.

**Informations complémentaires**

Toxicité par aspiration: non classé.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité****Toxicité aiguë**

Aucune donnée.

**Toxicité chronique**

Aucune donnée.

**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique**

Aucune donnée.

**Biodégradation**

Aucune donnée.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage**

Aucune donnée.

**Facteur de bioconcentration**

Aucune donnée.

**12.4 Mobilité dans le sol****Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

Aucune donnée.

**Tension superficielle**

Aucune donnée.

**Adsorption / désorption**

Aucune donnée.

**Informations complémentaires**

Insoluble dans l'eau.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation n'est pas faite.

**12.6 Autres effets néfastes**

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement lié (AOX).

**12.7 Informations complémentaires****Pour le produit**

Éviter la pollution. Catégorie de pollution des eaux (WGK) : 1 (auto-évaluation) ; légèrement dangereux pour l'eau ;

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination du produit/de l'emballage****Procédé de destruction du produit ou des résidus**

Empêcher l'apparition des déchets, à savoir les réduire au minimum. Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation. Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. Laisser à l'entreprise chargée de collecte/élimination/valorisation des déchets.

**Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW**

Aucune donnée.

**Procédé de traitement des emballages usagés**

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets d'emballage. L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. L'emballage nettoyée est recyclable.

**Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW**

Aucune donnée.

**Informations pertinentes pour le traitement des déchets**

Il est préférable de recycler que d'éliminer et d'incinérer.

**Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**

Aucune donnée.

**Autres recommandations d'élimination**

Aucune donnée.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
<b>14.1 Numéro ONU</b>			
N'appartient pas aux matières dangereuses conformément au règlement sur le transport des matières dangereuses.	N'appartient pas aux matières dangereuses conformément au règlement sur le transport des matières dangereuses.	N'appartient pas aux matières dangereuses conformément au règlement sur le transport des matières dangereuses.	N'appartient pas aux matières dangereuses conformément au règlement sur le transport des matières dangereuses.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>			
NON	NON	NON	NON
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
Quantités limitées non renseigné/insignifiant	Quantités limitées non renseigné/insignifiant		Quantités limitées non renseigné/insignifiant
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

COV - Directive 2004/42/CE  
non applicable

Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent  
Aucune donnée.

#### Des instructions spéciales

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annex XIV) : aucune. Ce produit n'est pas concerné par la directive 2012/18/EU (SEVESO III).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications des Fiches de Données de Sécurité  
Aucune donnée.

Source de données principales utilisées dans la fiche de données  
FDS, LEWATIT S 1567, 31.03.2014

**Abréviations et acronymes**

ETA - Estimation de la toxicité aiguë  
ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
CEN - Comité européen de normalisation  
C&E - Classification et étiquetage  
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008  
N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service  
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction  
CSA - Évaluation de la sécurité chimique  
CSR - Rapport sur la sécurité chimique  
DNEL - Dose dérivée sans effet  
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses  
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses  
UA - Utilisateur en aval  
CE - Communauté européenne  
ECHA - Agence européenne des produits chimiques  
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)  
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)  
CEE - Communauté économique européenne  
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées  
FR - Norme européenne  
UE - Union européenne  
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées  
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)  
SEG - Scénario d'exposition générique  
SGH - Système général harmonisé  
IATA - Association internationale du transport aérien  
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses  
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac  
TI - Technologies de l'information  
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées  
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée  
CCR - Centre commun de recherche  
Kow - Coefficient de partage octanol-eau  
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
EL - Entité légale  
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
LR - Déclarant principal  
F/I - Fabricant/Importateur  
EM - État membre  
FS - Fiche signalétique  
CO - Conditions opératoires  
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques  
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle  
JO - Journal officiel  
RE - Représentant exclusif  
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
CPE - Concentration prédite sans effet  
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet  
EPI - Équipement de protection individuelle  
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité  
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH  
RMM - Mesure de gestion des risques  
APR - Appareil de protection respiratoire  
FDS - Fiche de données de sécurité  
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances  
PME - Petites et moyennes entreprises

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(STOT) RE - Exposition répétée  
(STOT) SE - Exposition unique  
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes  
NU - Nations Unies  
vPvB - Très persist

Texte des phrases H visées au point 3

Aucune donnée.